Réf. Farde e-Assemblées : 2667284

TRADUCTION

N° OJ : 119

Projet d'Arrêté - Conseil du 13/10/2025

Objet : Convention d'occupation de la salle de sport du Collège Saint-Jean Berchmans.- Asbl Ignatius Scholen in Beweging.- 2025-2026.

Le Conseil communal,

Vu l'article 117 de la Nouvelle Loi communale ;

Considérant que dans le cadre du déménagement des activités sportives du Palais du Midi en raison des travaux de la STIB sur la future ligne de métro 3, les activités sportives pour le badminton, le basket-ball et le volley-ball, notamment celles des Fous du Volant, le Royal IV et BGS Volley respectivement, seront déplacées et transférées vers la salle de sport du Collège Saint-Jean Berchmans pour la saison 2025-2026, ç'est à dire à partir du 1er septembre 2025 ;

Considérant que la salle de sport située Rue du Poinçon 57 à 1000 Bruxelles fait partie des infrastructures scolaires du Collège Saint-Jean Berchmans, l'une des écoles gérées par l'ASBL Ignatius Scholen in Beweging ;

Considérant que l'ASBL Ignatius Scholen in Beweging dispose d'un droit réel sur le complexe sportif. Le bailleur emphytéotique est l'ASBL Ignatius, qui a été informée de la présente convention et en approuve le principe. Les deux ASBL, l'ASBL Ignatius et l'ASBL Ignatius Scholen in Beweging, ont leur siège social Rue des Ursulines 4 à 1000 Bruxelles ;

Considérant que la présente convention constitue le fondement et la base de cette collaboration entre la Ville de Bruxelles, représenté par Florence Frelinx, Echevine des Sports et Emilie Dupont, Secrétaire de la Ville, et l'ASBL Ignatius Scholen in Beweging, représentée par Eddy Van de Velde, Administrateur délégué.

Sur proposition du Collège du Bourgmestre et Echevins,

ARRETE :

Article unique : La convention entre la Ville de Bruxelles, le texte de la convention de partenariat conclue entre l'ASBL Ignatius Scholen in Beweging et la Ville de Bruxelles pour la mise à disposition de la salle de sport du collège Saint-Jean Berchmans du 1/09/2025 au 30/06/2026 est adopté.

Annexes :

Convention de partenariat FR (traduction) (Consultable au Secrétariat des Assemblées)